

**LE 25 SEPTEMBRE 2012**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 25 septembre 2012, à 18 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau  
Siège numéro 2 : Louis Quevillon  
Siège numéro 3 : André McNicoll  
Siège numéro 4 : Serge Riendeau  
Siège numéro 5 : Richard Boyer  
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

***1. OUVERTURE DE LA SÉANCE***

Monsieur le Maire Georges Dinel ouvre la séance à 18 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la Loi sur les cités et villes, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Travaux d'aménagement d'une patinoire au parc Roland Cadieux – Octroi de mandat
5. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour l'utilisation d'un chemin d'accès reliant l'usage de centre de tri à la montée Cushing situé sur le lot 4 423 715 du cadastre du Québec situé sur la montée Cushing

6. Ajout de tronçons au mandat initial relativement aux priorités de routes à entretenir suite à l'octroi de mandat pour des services professionnels pour plans, devis et surveillance de chantier - CIMA +
7. Pacte rural – Demande de subvention
8. Assurances collectives – Autorisation et mandat d'appel d'offres
9. Sécurité incendie – Achat d'appareils respiratoires
10. Levée de la séance spéciale.

**12-09-288            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le point 6 soit reporté à une séance ultérieure;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

**12-09-289            TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE PERMANENTE AU PARC ROLAND-CADIEUX**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres publics a été lancé pour l'aménagement d'une patinoire au parc Roland-Cadieux ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de quatre (4) entreprises pour cet appel d'offres publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres publics demandait des prix pour une patinoire avec surface asphaltée et une option avec dalle de béton ; à savoir, toutes taxes incluses ;

Soumissionnaire	Prix incluant surface d'asphalte	Coûts de l'option dalle béton
Émile Foucault Excavation	128 590,91\$	84 685,99\$
Bernard Paysagiste inc.	134 355,53\$	82 713,02\$
Pavatech	136 809,10\$	98 648,55\$
Comeault Construction inc.	148 232,10\$	136 590,30\$

CONSIDÉRANT que l'option dalle de béton prolongera considérablement la durée de vie de l'installation ;

CONSIDÉRANT la participation financière du Pacte Rural 2007-2014 de la MRC d'Argenteuil pour un montant maximum de 79 000\$ ;

CONSIDÉRANT la participation financière du Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec pour un montant maximum de 48 600\$ .

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'aménagement d'une patinoire au parc Roland-Cadieux auprès du plus bas soumissionnaire conforme, l'entrepreneur Émile Foucault Excavation, en retenant l'option de dalle de béton pour un montant total de 170 782.15\$ toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

12-09-290

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SOIT POUR L'UTILISATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS RELIANT L'USAGE DE CENTRE DE TRI À LA MONTÉE CUSHING SITUÉ SUR LE LOT 4 423 715 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LA MONTÉE CUSHING.**

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Martin Guay pour au nom de Bernard Paysagiste inc, afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour permettre l'utilisation d'un chemin d'accès reliant l'usage de centre de tri à la montée Cushing situé sur le lot 4 423 715 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du centre de tri a déjà été autorisé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 358061;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin d'accès au centre de tri qui sera exploité est situé dans la zone Ag-178-1, était une zone en frontage de la voie publique montée Cushing et que l'emplacement du centre de tri d'utilité publique se trouve dans la zone Up-169, localisée à l'arrière de la zone Ag-178-1;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déjà obtenu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 332534 pour l'utilisation de ce chemin d'accès pour l'exploitation d'une sablière;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une nouvelle demande pour l'utilisation du même chemin compte tenu que la sablière et le centre de tri sont deux (2) usages distincts;

CONSIDÉRANT QU'il faut relier l'usage de centre de tri à une rue, sans quoi il s'agirait d'un usage enclavé;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 423 175 du cadastre du Québec est situé dans la zone agricole Ag-178-1 et dans la zone d'utilité publique Up-169, qui est également en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour l'utilisation d'un chemin d'accès reliant l'usage de centre de tri à la montée Cushing situé sur le lot 4 423 715 du cadastre du Québec, situé sur la montée Cushing.

Adoptée à l'unanimité

12-09-291

**PACTE RURAL – DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE les employés du service de l'urbanisme sont sollicités par l'application de diverses règlementations en lien avec l'environnement, à savoir : les installations sanitaires, les cours d'eau, les bandes riveraines, les barrages, la problématique envahissante des castors etc.;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est d'une superficie de quelques 255 kilomètres carrés ou on y dénombre 60 lacs et autant de cours d'eau, de nombreux barrages et une très grande quantité de barrages érigés par les castors;

CONSIDÉRANT QU'une portion considérable du territoire n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout mais plutôt par des installations septiques et des puits d'eau privés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une ressource en environnement sur un projet de deux ans afin d'offrir un service complémentaire à ceux déjà offerts par le personnel du service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de deux années dont le coût s'estime à 124 000 \$ peut être subventionné à hauteur d'environ 38 000 \$ par le programme du pacte rural de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Ville envers ces citoyens en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau et appuyée par monsieur le conseiller, Louis Quevillon et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme du pacte rural 2007-2014 pour un projet visant l'embauche d'une ressource en environnement sur une période de deux années et autorise à cet effet, le directeur général, greffier et trésorier à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-09-292

**ASSURANCES COLLECTIVES – AUTORISATION ET MANDAT D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2007, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, par sa résolution numéro 07-06-224, accordait un contrat d'assurances collectives à « *Desjardins Sécurité financière* » pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été renouvelé pour les années 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT l'article 573.1.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet de prolonger un contrat d'assurance pour un maximum de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller, Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la compagnie de services financier SFL Placements, représenté par monsieur Luc St-Denis afin d'aller en appel d'offres pour obtenir des propositions de services d'assurances collectives pour les employés de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adopté à l'unanimité

12-09-293

**AUTORISATION D'ACHAT D'APPAREILS  
RESPIRATOIRES – SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE nos appareils respiratoires sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE les couts de réparation, pour ces appareils sont élevés;

CONSIDÉRANT QUE c'est l'équipement le plus important pour la survie des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a décidée de procéder au remplacement de quatre (4) appareils par année, durant cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, André McNicoll,, appuyé par monsieur le conseiller, Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat des appareils respiratoires, pour l'année 2012, au montant de 22 593 \$ taxes incluses, pour le Service de sécurité incendie, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

**VARIA**

*PÉRIODE DE QUESTIONS*

12-09-294

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 18 h 20, il est proposé par madame la conseillère Paule Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel,  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général, greffier et trésorier